



## INAPTITUDE PROFESSIONNELLE EN 1531

*Le promoteur et maître Claude Gaillard, curé de Saint-Pouange, qui se joint à lui, contre Messire Pierre Mouillefarine, vicaire dudit lieu, en 1531.*

*Les demandeurs exposent que maître Claude Gaillard a affermé ou amodié à l'accusé l'église paroissiale de Saint-Pouange avec ses fruits pour trois années qui ne sont pas encore expirées.*

*Or depuis qu'il a livré l'église à l'accusé, celui-ci a été atteint du mal de Naples (sypphilis) et il en est tellement infecté que les paroissiens s'en plaignent et qu'ils ne veulent pas qu'il administre les sacrements, surtout le sacrement de baptême dans lequel il est nécessaire de donner aux enfants le souffle et la salive.*

*En conséquence, maître Claude Gaillard demande que l'accusé renonce à sa ferme et le promoteur que sa licence lui soit retirée et que maître Claude Gaillard soit tenu de résider dans sa cure.*

*L'accusé dit par l'organe de son conseiller qu'il a pris ladite église à ferme dans la semaine de « Misericordia Domini » et que depuis il lui est venu une maladie mais ce n'est pas le mal de Naples. Il offre de desservir l'église lui-même ou de la faire desservir par Messire Nicolas Baudoin qui a permission de desservir avec lui.*

*Maître Claude Gaillard y consent à condition qu'il soit interdit à l'accusé d'administrer les sacrements. Les parties ouïes, il est appointé que l'accusé restera en jouissance de sa ferme et desservira l'église avec le susdit Baudoin ou tout autre prêtre capable qui en aura reçu la permission.*

*Toutefois il lui est défendu d'administrer le baptême, mais s'il y a des paroissiens qui veulent se confesser à lui, il pourra ouïr leur confession.*



Relevés par Elisabeth HUÉBER

Sources : Inventaire sommaire des Archives départementales antérieurs à 1790, Aube, Archives ecclésiastiques série G, tome deuxième, pages 432 et 433